

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2018

*Rapport à la disposition du public de la DLVA et des collectivités
adhérentes*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2018

**Rapport présenté par M. JEANMET-PERALTA Bernard, Président de la DLVA et
adopté en Conseil communautaire le**

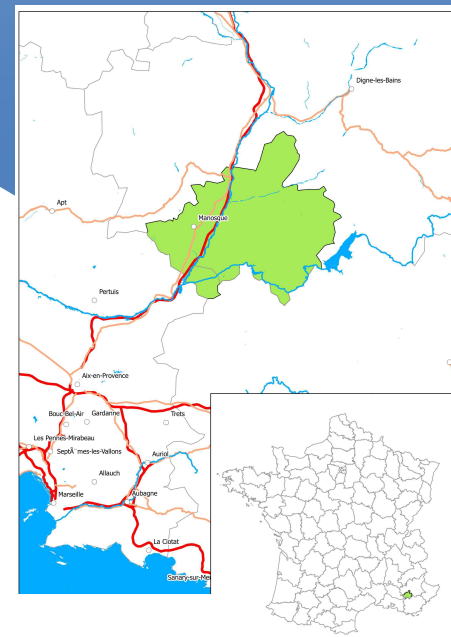
Rédaction du rapport assurée par le service Environnement - Gestion des déchets, sous la
direction de M. Florent DIAZ

*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, au décret
d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et aux articles L.1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et
L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales*

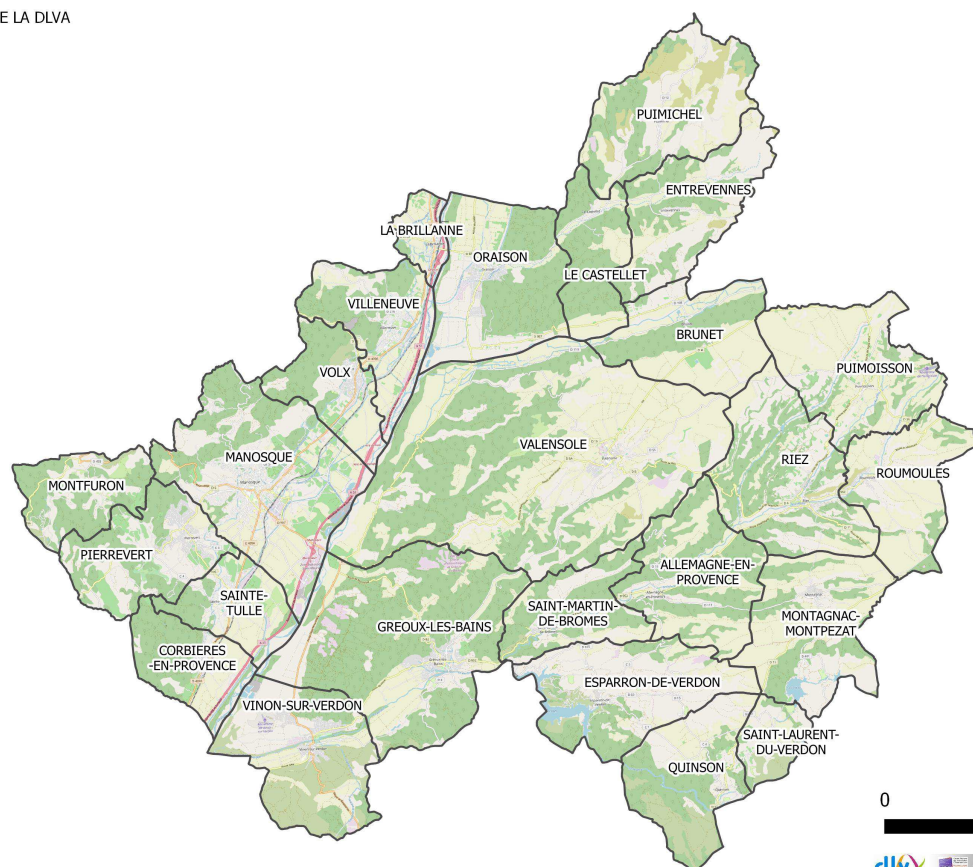
LE TERRITOIRE	4
○ La gestion des déchets sur le territoire communautaire	5
○ L'organisation du service Gestion des déchets	6
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	10
○ Ordures ménagères	11
○ Points d'apports volontaires	15
○ Déchets verts hors déchèteries	20
○ Encombrants, textiles et huiles de vidange	21
LES DECHETTERIES	23
○ Présentation	24
○ Les tonnages	26
○ Les coûts	28
○ Les investissements	31
BILAN FINANCIER	32
○ Le coût du service Gestion des Déchets	33
○ Les recettes – Soutiens et rachats matières	34
GLOSSAIRE	35
LES ANNEXES	36
○ ANNEXE 1 : Détail des collectes	
○ ANNEXE 2 : RPQS du SYDEVOM	
○ ANNEXE 3 : RPQS du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon	

LE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) a été créée au 1er janvier 2013 suite à la fusion des trois communautés de communes existantes (CCLDV, ILO et SUD 04) associées aux communes de Riez et Roumoules.



LE TERRITOIRE DE LA DLVA



LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

En 2018, 24 des 25 communes de la DLVA sont concernées par la gestion des déchets. La commune de Vinon-sur-Verdon (4 313 habitants) est gérée par le syndicat mixte de la zone du Verdon.

La gestion des déchets sur la communauté d'agglomération couvre donc 810 km², avec une population concernée de 58 529 habitants répartis comme suit :

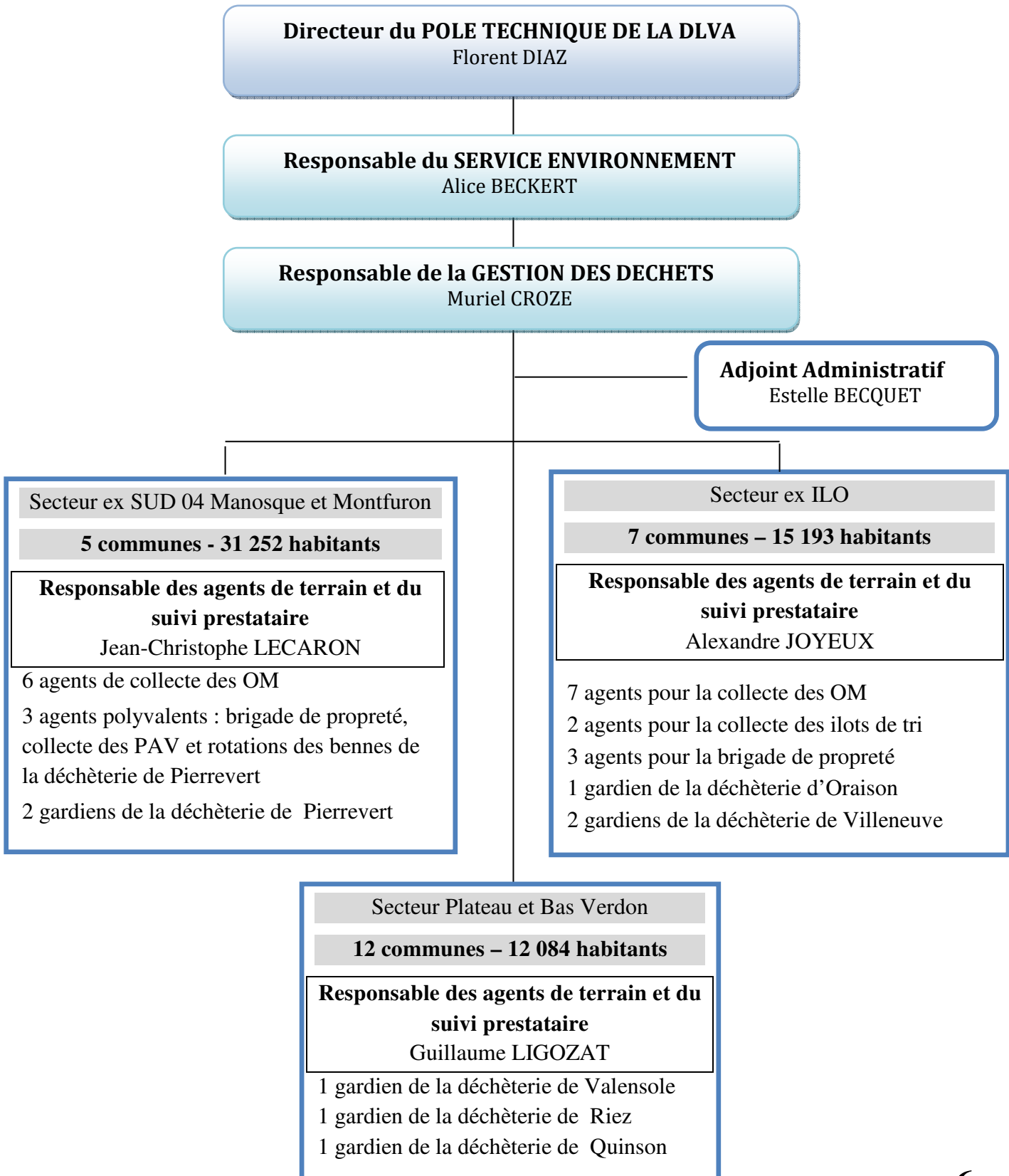
- Allemagne en Provence : 556 habitants
- La Brillanne : 1 122 habitants
- Brunet : 265 habitants,
- Le Castellet : 294 habitants
- Corbières : 1 184 habitants
- Entrevennes : 168 habitants
- Esparron-de-Verdon : 419 habitants,
- Gréoux-les-Bains : 2 673 habitants, sans tenir compte des équivalents dus à la fluctuation saisonnière
- Manosque : 22 466 habitants
- Montagnac-Montpezat : 432 habitants
- Montfuron : 215 habitants
- Oraison : 5 942 habitants
- Pierrevet : 3 801 habitants
- Puimichel : 219 habitants
- Puimoisson : 759 habitants
- Quinson : 446 habitants
- Riez : 1 854 habitants
- Roumoules : 764 habitants
- Saint Laurent de Verdon : 98 habitants
- Sainte Tulle : 3 586 habitants
- Saint-Martin-de-Brômes : 590 habitants
- Valensole : 3 228 habitants
- Villeneuve : 4 222 habitants
- Volx : 3 225 habitants

Afin d'harmoniser et de comparer les données DLVA avec les données départementales, régionales et nationales, il a été choisi d'utiliser la population municipale, source choisie par l'ADEME et SINOE (Information Observation et Environnement) pour ces statistiques (date de référence : 1^{er} janvier 2015).

L'ADEME utilise un estimatif des populations communales (source INSEE) correspondant à l'année de référence des données sur les flux des déchets, ce qui permet de lisser l'impact sur les résultats en utilisant une estimation des populations totale qui sera en final assez proche de la population légale.

L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS

Organigramme du service gestion des déchets communautaires :





Le service Gestion des déchets emploie, en 2018, 36 agents permanents et 7 saisonniers qui renforcent l'équipe de juin à septembre et au mois de décembre.

Le service assure les missions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets de la DLVA. Il fait partie du service Environnement du Pôle Technique de la DLVA, installé au Pôle Technique Municipal de la ville de Manosque & DLVA.

Ces missions impliquent notamment :

- les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables et la gestion des contenants associés ;
 - le traitement et la valorisation de ces flux ;
- la gestion des déchèteries du territoire.

Lors de la création de la DLVA, les organisations des collectivités fusionnées ont été maintenues et cohabitent sur le territoire. Par conséquent, la gestion des déchets est assurée de différentes façons, en fonction de la zone géographique :

- Par régie communautaire ou régie communale avec mise à disposition (MAD),
- Par prestataires de services soumis aux règles des marchés publics,
- Par adhésion au SYDEVOM (Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères), qui a lui-même ses prestataires

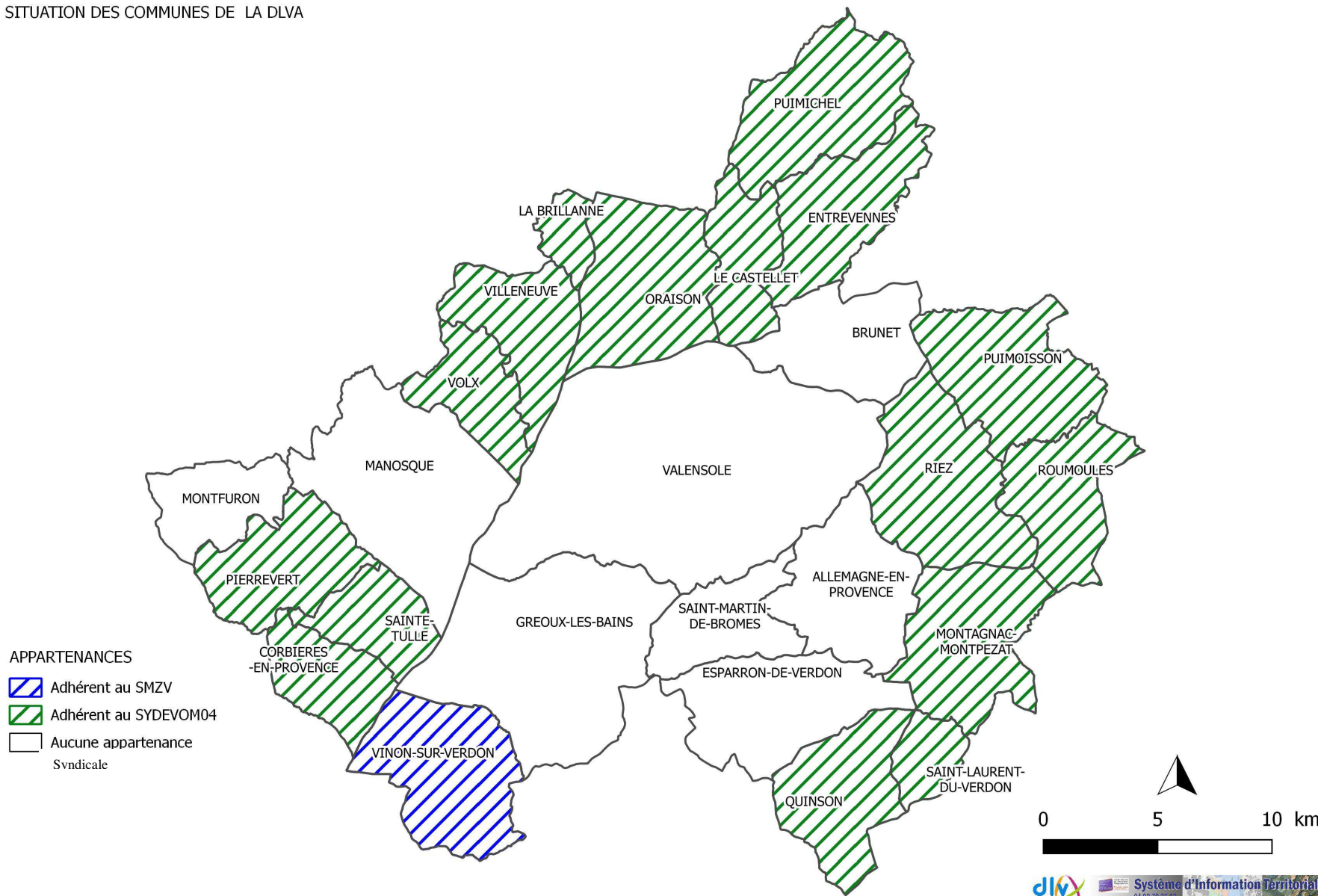
Cette hétérogénéité des modes de collecte et de traitement des déchets se répercute sur les coûts : ceux-ci diffèrent d'une organisation à une autre.

Les déchets concernés sont :

- **Les ordures ménagères**
- **La collecte sélective** (EMR, Papier, Verre, cartons et papiers des administrations)
- **Les déchets réceptionnés en déchèterie** (cartons, inertes, déchets verts, bois, métaux, encombrants, pneus, D3E, DEA, plastiques et DDM)
- **Les encombrants collectés en porte à porte**
- **Les déchets verts**
- **Les textiles**

PRESENTATION GENERALE

SITUATION DES COMMUNES DE LA DLVA



GESTION DES COMPETENCES : REGIE ET PRESTATAIRES

PRESTATION	EX CCLDV	EX-ILO	EX SIVOM ET BAS VERDON	EX SUD04
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	PRESTATAIRE	REGIE	PRESTATAIRE	REGIE
COLLECTE DES CARTONS	PRESTATAIRE	REGIE	-	REGIE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES EMR	PRESTATAIRE	REGIE	SYDEVOM	REGIE
COLLECTE DES PAPIER	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	SYDEVOM	REGIE
COLLECTE DU VERRE	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
COLLECTE DES TEXTILES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
ENFOUISSEMENT DES OM	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
TRAITEMENT TRI SELECTIF	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
GARDIENNAGE DECHETTERIES	PRESTATAIRE	REGIE	REGIE	REGIE
MAD MATERIEL EN DECHETTERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE ET PRESTATAIRE
ROTATION DES BENNES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE ET PRESTATAIRE
TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETTERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE

COLLECTE ET TRAITEMENT

Trier, collecter, valoriser : c'est sans conteste une chaîne complexe qui débute au domicile des habitants et qui s'achève par le stockage des déchets ultimes, ceux qui ne peuvent pas connaître de valorisation supplémentaire.

Tous les jours, chaque citoyen contribue par des gestes simples au mieux vivre ensemble et au respect de notre environnement.

En 2018, la DLVA a collecté **26 976 tonnes de DMA** (Déchets ménagers et assimilés).

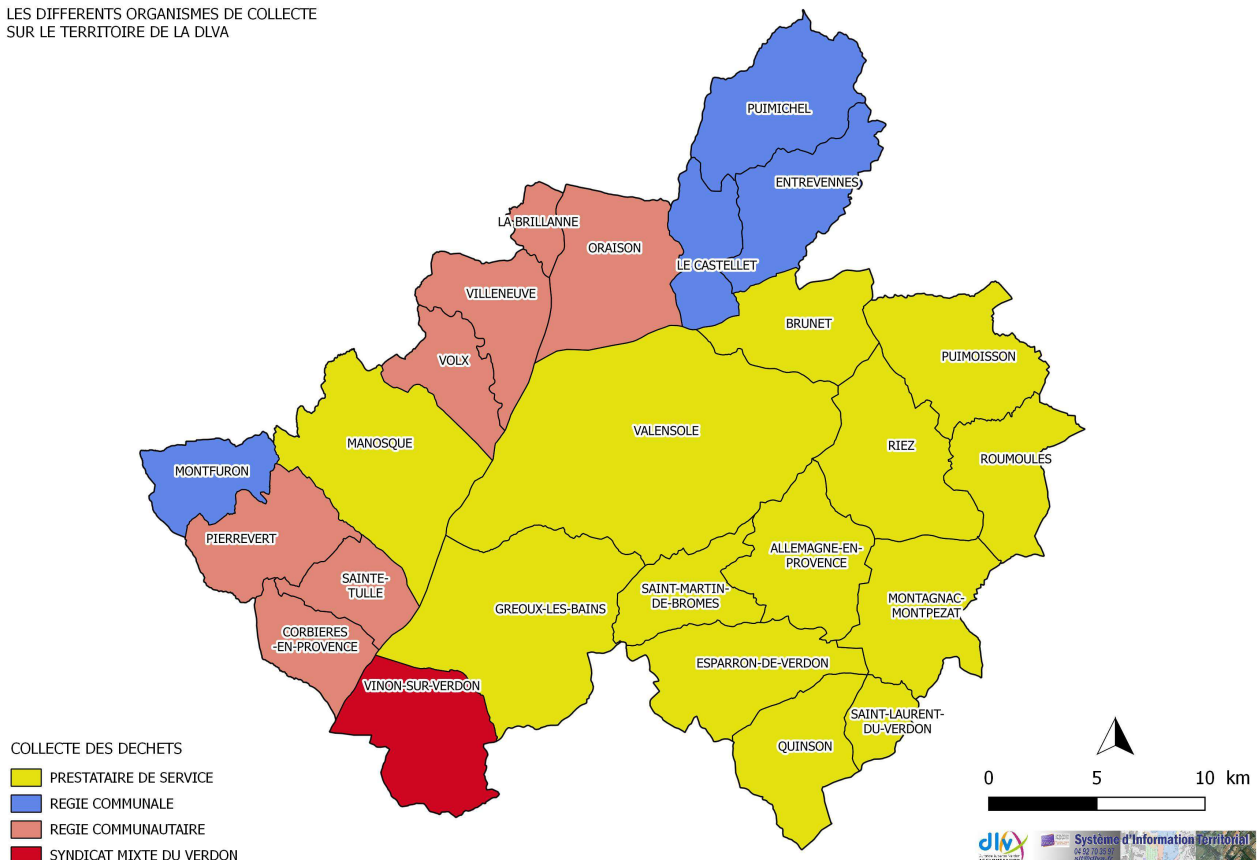
- **ORDURES MENAGERES**
- **POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) – TRI SELECTIF**
- **DECHETS VERTS**
- **ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE - RECUPERATION DU TEXTILE - COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE**

LES ORDURES MENAGERES

LA COLLECTE

Elle est organisée par secteurs géographiques correspondant à l'ancienne organisation du territoire :

LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE
SUR LE TERRITOIRE DE LA DLVA



L'ELIMINATION

L'élimination des ordures ménagères est assurée par l'intermédiaire du SYDEVOM pour les communes adhérentes et directement par la DLVA pour les autres. Dans tous les cas, les ordures ménagères sont traitées par le CSDU04 (centre de stockage des déchets ultimes), est une ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) centre situé à Valensole.

TONNAGES ET COÛTS

Gestion des Ordures Ménagères sur l'année 2018 :

Prestataire (ex-SIVOM inclus)

	2017	2018	Variation en % 2017-2018
TONNAGES	16 110,60	16 328,46	1,35%
COÛTS DE COLLECTE EN € TTC	1 804 450,93 €	1 883 948,61 €	4,41%
COÛTS DE TRAITEMENT EN € TTC	1 696 601,25 €	1 801 120,60 €	6,16%
DONT TGAP	407 598,18 €	431 071,34 €	5,76%
TOTAL EN € TTC	3 501 052,18 €	3 685 069,21 €	5,26%
RATION A LA TONNE EN € TTC	217,31 €	225,68 €	3,85%
RATION A L'HABITANT EN € TTC	100,63 €	105,92 €	5,26%

Régies (Montfuron inclus)

	2017	2018	Variation en % 2017-2018
TONNAGES	6 997,63	7 195,41	2,83%
COÛTS DE COLLECTE EN € TTC	772 053,39 €	910 641,84 €	17,95%
COÛTS DE TRAITEMENT EN € TTC	745 273,19 €	789 214,24 €	5,90%
DONT TGAP	177 040,04 €	189 958,82 €	7,30%
TOTAL EN € TTC	1 517 326,58 €	1 699 856,08 €	12,03%
RATION A LA TONNE EN € TTC	216,83 €	236,24 €	8,95%
RATION A L'HABITANT EN € TTC	63,92 €	71,61 €	12,03%

Le coût à la tonne est sensiblement le même sur les 2 secteurs mais le coût à l'habitant est bien plus élevé sur le secteur collecté en prestataire. En effet, la production de déchets par habitant varie beaucoup d'un secteur à l'autre pour 2 raisons :

- le secteur collecté par un prestataire est plus urbain (il comprend Manosque) que le secteur en régie, à forte dominance rurale ;
- ce même secteur intègre la zone la plus touristique du territoire avec Gréoux les Bains, Esparron de Verdon et le Bas Verdon. La population estivale n'est pas recensée mais produit des déchets durant plusieurs mois.

Total (communes collectées par prestataire et communes collectées en régie)

	2017	2018	Variation en % 2017-2018
TONNAGES	23 108,23	23 523,87	1,80%
COUTS DE COLLECTE EN € TTC	2 576 504,32 €	2 794 590,45 €	8,46%
COUTS DE TRAITEMENT EN € TTC	2 441 874,44 €	2 590 334,84 €	6,08%
DONT TGAP	584 638,22 €	621 030,17 €	6,22%
COUTS DU LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES € TTC	92 367,67 €	97 839,08 €	5,92%
TOTAL EN € TTC	5 110 746,43 €	5 482 764,37 €	7,28%
RATION A LA TONNE EN € TTC	221,17 €	233,07 €	5,38%
RATION A L'HABITANT EN € TTC	87,32 €	93,68 €	7,28%

Les bacs EMR du secteur ILO sont lavés en même temps que les bacs à ordures ménagères. Le coût indiqué comprend le lavage de ces bacs de tri.

Une légère hausse globale est constatée.

Elle résulte notamment de l'augmentation régulière de la TGAP depuis 2016 :

- 2016 : 20,08 € HT la tonne
- 2017 : 23,00 € HT la tonne
- 2018 : 24,00 € HT la tonne

De plus, de nombreuses locations de véhicules ont été nécessaires pour maintenir le service public et la régularité des collectes entraînant une augmentation importante de 91.20 % sur le poste « Location » (151 624,37 en 2018 contre 79 310,46 € en 2017).

INVESTISSEMENTS

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
Conteneurs CONTENUR	BAC OM 120 L	31	788,64 €
	BAC OM 330 L	80	4 041,60 €
	BAC OM 660 L	402	91 669,56 €
	BAC OM 770 L	65	7 995,00 €
	BAC OM 1000 L	6	1 116,72 €
Colonnes enterrées - Manosque - SULO France	COLONNE OM	2	3 926,30 €
	CUVE BETON	2	2 738,27 €
Colonnes enterrées - Allemagne en Provence - SULO France	COLONNE OM	2	7 698,62 €
	CUVE BETON	2	5 369,16 €
Colonnes enterrées Puimoisson - SULO France	COLONNE OM	3	11 547,94 €
	CUVE BETON	3	8 053,74 €
Colonnes enterrées - Vinson sur Verdon - SULO France	COLONNE OM	1	3 849,31 €
	CUVE BETON	1	2 684,58 €
Colonnes enterrées CITEC - Gréoux les Bains	AVALOIR GROS PRODUCTEUR	2	2 863,20 €
	MO ET GRUTAGE	1	246,40 €
EUROVOIRIE	BENNE A ORDURES MENAGERES	1	156 948,00 €
ABRAM	STATION DE LAVAGE SAINTE TULLE TRANCHE 1	X	13 158,61 €
TOTAL EN € TTC			324 695,65 €

¹Le financement des colonnes enterrées de Manosque a été pris en charge par la commune à hauteur de 49 %.

Les investissements connaissent une augmentation de 340,48% par rapport à 2017, qui s'explique par :

- l'accroissement du parc de matériel de pré-collecte pour répondre au cahier des charges relatif à l'appel à projet pour l'extension des consignes de tri.
- l'acquisition d'une benne à ordures ménagères
- l'installation de colonnes enterrées sur 4 communes contre une en 2017

LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)



Colonne Emballages Ménagers



Colonne Papiers



Colonne Verre

Les emballages valorisables sont à déposer dans les colonnes ou les bacs dédiés avant d'être recyclés comme suit :



Acier (boîtes de conserve, canettes) : l'acier est transporté à l'aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.



Carton (emballages et briques alimentaires) : le carton est transporté à la papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. On obtient de la feuille de papier qu'on enroule en de grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, on décline ces feuilles de papier soit en nouveaux produits, soit en emballage.



Plastique (bouteilles et flacons uniquement, avec leur bouchon) : les plastiques sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés sont ensuite envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.



Aluminium (canettes, aérosols) : l'aluminium est compacté en balles pour être transporté vers un centre d'affinage. On broie l'aluminium, puis on le passe au four pour être fondu. On peut alors le couler en lingots ou le transporter sous sa forme liquide. L'aluminium arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.



Verre (bouteilles et bocaux) : le verre brut est broyé puis fondu à plus de 1500 degrés. Après cette opération, le verre peut prendre n'importe quelle forme, mais il est le plus souvent transformé en bouteilles. Les bouteilles recyclées sont remplies et conditionnées au centre d'embouteillage.



Papiers : Le recyclage du papier vise les courriers, impressions, enveloppes avec ou sans fenêtre, journaux, magazines, prospectus, catalogues et annuaires, livres, pour les revues emballées dans du plastique (ôter l'emballage).

Néanmoins, certains papiers ne sont pas intégrés au processus de recyclage et doivent être jetés dans la poubelle ordinaire : papier carbone, papier calque, papier photo, papier cuisson, papier cadeau plastifié, papier carton souillé par la nourriture (nappe et serviette en papier).

Les collectes assurées par les prestataires sont effectuées en fonction du taux de remplissage des colonnes. Des agents de terrain assurent un suivi afin d'éviter les débordements.

Les collectes assurées en régie suivent une fréquence de collecte prédéfinie. Cette fréquence est adaptée si besoin.

Organisation des collectes selon les secteurs :

		Ex CCLDV	Ex SUD 04	Ex ILO	Ex VAL DE RANCURE	Ex SIVOM
Verre	Collecte	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
EMR	Collecte	PRESTATAIRE	REGIE <i>2 fois/semaine</i>	REGIE <i>3 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	REGIE <i>2 fois/semaine</i>	REGIE <i>3 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
PAPIER	Collecte	PRESTATAIRE	REGIE <i>1 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	REGIE <i>1 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM

TONNAGES ET COÛTS :

Les déchets recyclables sont collectés, triés et conditionnés avant d'être repris dans le cadre d'un Contrat d'Action pour la Performance (CAP) conclu avec l'organisme Eco-emballages par le biais du SYDEVOM pour les communes adhérentes et directement au nom de la DLVA pour les communes non adhérentes.

	VERRE		EMR (EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES)		PAPIERS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		PAPIERS EN PORTE A PORTE		CARTONS HORS DECHETTERIES		TOTAL	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
TONNAGES	1 310,34	1 364,06	551,24	594,23	935,25	951,02	15,44	15,96	478,33	526,87	3 290,60	3 452,14
COÛT COLLECTE TRI ET CONDITIONNEMENT	89 064,07 €	96 050,19 €	379 405,80 €	428 063,71 €	86 410,32 €	94 075,27 €	4 449,13 €	4 718,97 €	99 140,26 €	112 163,68 €	658 469,58 €	735 071,82 €
COÛT LAVAGE DE COLONNES EN € TTC		10 697,25 €		10 014,44 €		9 179,91 €						29 891,60 €
TOTAL EN € TTC	89 064,07 €	106 747,44 €	379 405,80 €	438 078,15 €	86 410,32 €	103 255,18 €	4 449,13 €	4 718,97 €	99 140,26 €	112 163,68 €	658 469,58 €	764 963,42 €
RACHATS	29 748,97 €	30 504,63 €	49 943,16 €	39 292,90 €	73 175,42 €	62 619,76 €	1 572,66 €	1 436,40 €	33 837,91 €	34 246,55 €	188 278,12 €	168 100,24 €
COÛT TOTAL TTC (DEPENSES - RECETTES)											470 191,46 €	566 971,58 €

Chiffres de rachats du SYDEVOM estimatifs.

Augmentation 2017-2018 : + 16 % sur les coûts. – 11% sur les recettes. +21% sur le total (dépenses-recettes).

L'augmentation est due en partie au lavage des colonnes qui n'a pas été fait en 2017. De plus, comme pour les ordures ménagères, la collecte du tri en régie a été fortement impactée par des pannes de véhicules et les locations ont augmenté les coûts de collecte de façon conséquente.

La baisse des rachats s'expliquent par la modernisation du centre de tri : depuis avril 2018, les matériaux sont triés selon les nouveaux standards et les prix de rachat sont moindres.

SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 :

En plus des rachats de matières par filières, la collectivité bénéficie de soutiens versés par CITEO dans le cadre du Contrat d'Action pour la Performance (CAP). Ces soutiens ont pour vocation de soutenir le tri et le recyclage du verre, des emballages ménagers et du papier, ainsi que la communication associée.

Le SYDEVOM, titulaire du CAP pour une partie du territoire de la DLVA, reverse les soutiens à la collectivité.

	DLVA	SYDEVOM	TOTAL	FLUX
CITEO VERRE ET EMBALLAGES	96 500,00 €	72 532,20 €	169 032,20 €	Emballages ménagers – Verre
CITEO PAPIERS	23 305,05 €	19 855,44 €	43 160,49 €	Papiers

Soutiens CITEO Papiers sur tonnages 2017

Chiffres estimatifs : au moment de la rédaction de ce rapport, les liquidatifs ne sont pas encore finalisés par CITEO.

INVESTISSEMENTS

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
CONTENUR	BAC EMR 1000 L	50	10 386,00 €
Colonnes plastiques de tri sélectif - CITEC	COLONNE VERRE 3 M3	1	1 136,40 €
	COLONNE PAPIERS 3 M3	1	1 086,00 €
	COLONNE EMR 3 M3	1	1 086,00 €
	COLONNE VERRE 4 M3	16	20 582,40 €
	COLONNE PAPIERS 4M3	16	19 641,60 €
	COLONNE EMR 4M3	13	15 445,20 €
Colonnes à cartons - STCM	COLONNE CARTONS	7	11 493,22 €
Colonnes de tri sélectif parement bois - STCM	COLONNE VERRE 4 M3	3	4 385,66 €
	COLONNE EMR 4M3	3	4 115,66 €
	COLONNE PAPIERS 4M3	3	4 115,66 €
Colonnes enterrées Manosque - SULO France	COLONNE EMR	1	1 756,08 €
	COLONNE PAPIERS	1	1 936,57 €
	COLONNE VERRE	1	2 045,36 €
	CUVE BETON	3	4 107,41 €
Colonnes enterrées Allemagne en Provence - SULO France	COLONNE EMR	1	3 443,29 €
	COLONNE PAPIERS	1	3 797,20 €
	COLONNE VERRE	1	4 010,51 €
	CUVE BETON	3	8 053,74 €
Colonnes enterrées Puimisson - SULO France	COLONNE EMR	1	3 443,29 €
	COLONNE PAPIERS	1	3 797,20 €
	COLONNE VERRE	1	4 010,51 €
	CUVE BETON	3	8 053,74 €
TOTAL EN € TTC			103 319,22 €

¹ Le financement des colonnes enterrées de Manosque a été pris en charge par la commune à hauteur de 49 %.

Les investissements connaissent une augmentation de 22,05% essentiellement due à l'accroissement du parc de matériel de pré-collecte pour répondre au cahier des charges relatif à l'appel à projet pour l'extension des consignes de tri et l'équipement de 4 communes en colonnes enterrées.

LES DECHETS VERTS HORS DECHETTERIES

L'ORGANISATION :

Les déchets verts hors déchèteries sont collectés dans les quartiers de Manosque de mi-avril à début décembre : 4 bennes sont mises à disposition des particuliers dans différents quartiers chaque week-end et collectées le lundi matin.

La commune de Manosque prend en charge la prestation et la DLVA assure le traitement de ces déchets sur le site du prestataire, Alpes Assainissement à Manosque, titulaire du marché public.

Les déchets verts sont également livrés sur ce site par les équipes techniques de la DLVA et de la ville de Manosque, ainsi que par leurs prestataires (les autres communes vident leurs déchets verts en déchèteries).

TONNAGES ET COÛTS :

PROVENANCE	TONNAGES		COÛTS EN € TTC	
	2017	2018	2017	2018
Apport direct	320,00	287,02	9 820,66 €	7 689,89 €
Bennes week-end à Manosque	160,24	197,98	4 004,95 €	5 077,42 €
TOTAL	480,24	485,00	13 825,60 €	12 767,32 €
VARIATION EN % 2017 - 2018	0,99%		-7,65%	

Les coûts baissent hors déchetterie et augmentent en déchetterie.



COLLECTE ET TRAITEMENT

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE, RECUPERATION DU TEXTILE ET COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants en porte à porte est réalisée par la Ressourcerie de Haute Provence (RHP), sur rendez-vous.

La RHP et récupère les encombrants des particuliers en limite du domaine privé. Les encombrants sont triés et ceux qui ne peuvent être valorisés sont redirigés vers les déchèteries de la DLVA par le prestataire.

En 2018, la Ressourcerie de Haute Provence a collecté 842 adresses (contre 790 en 2017) pour un montant de **43 440 € TTC**.

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselle, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radioactifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.

LA COLLECTE DES TEXTILES

La Ressourcerie de Haute Provence réalise la collecte des textiles grâce à l'apport volontaire des usagers dans les 16 conteneurs spécifiques répartis sur l'Agglomération.

Les coûts de la collecte sont pris en charge par la Ressourcerie de Haute Provence qui se rémunère sur la valorisation des textiles.

2 à 3 collectes hebdomadaires sont réalisées sur la commune de Manosque et 1 collecte hebdomadaire sur les autres communes.

Les conteneurs textiles sont la cible de nombreuses dégradations afin de récupérer le textile et de pollution par des dépôts non appropriés : ordures ménagères, huiles de vidange ou huiles alimentaires.



COLLECTE ET TRAITEMENT

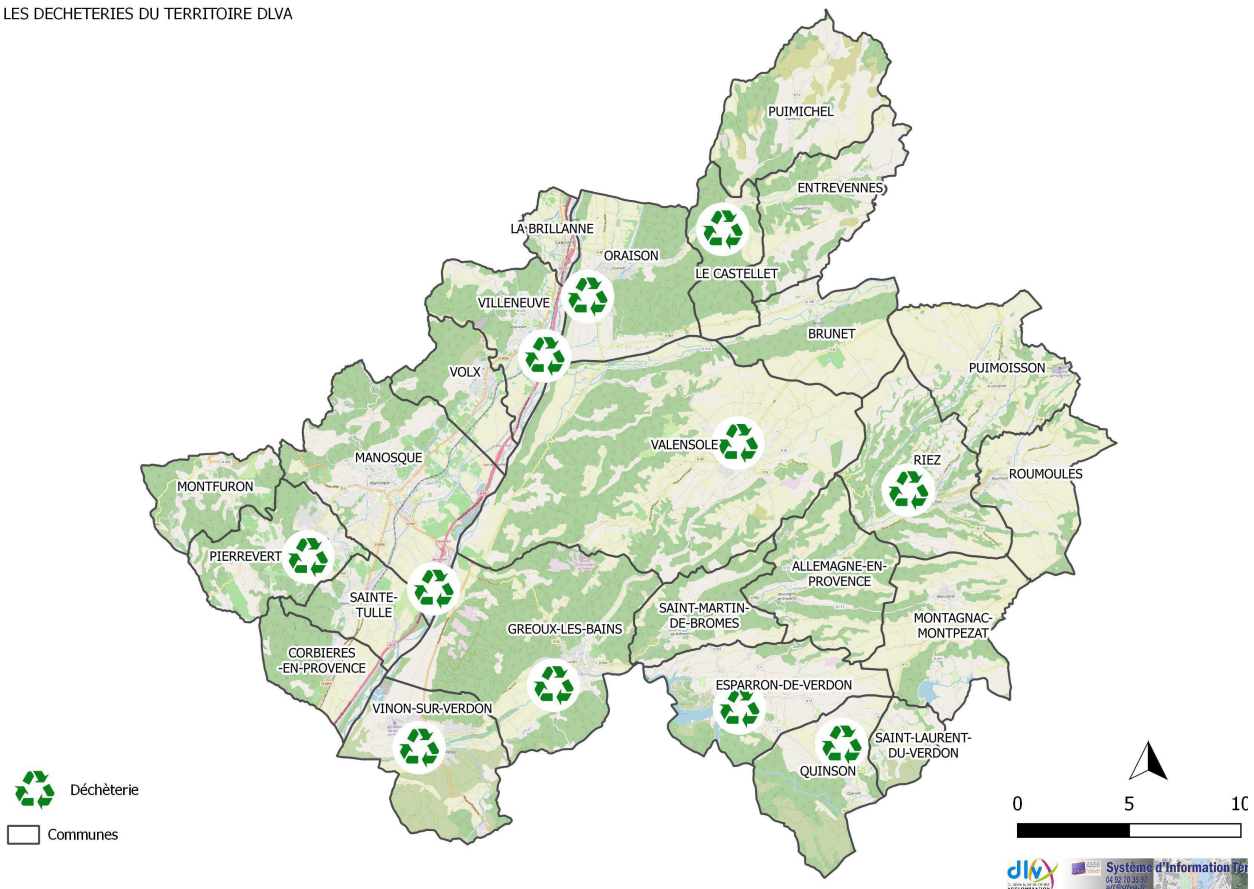
LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE

Les huiles de vidange sont collectées sur les déchèteries de Gréoux les Bains, Manosque, Oraison, Pierrevert, Villeneuve et Valensole ainsi que sur les communes de Allemagne en Provence, Brunet, Montagnac, Quinson, Riez, Roumoules, Puimoisson et Saint Laurent de Verdon.

Le prestataire est la société FAURE Collecte d'Huiles et le coût de ce service en 2018 s'élève à **2 907,28 € TTC** pour 36 708 litres l'huile collectés.

LES DECHETTERIES

LES DECHETTERIES DU TERRITOIRE DLVA



PRESENTATION

11 déchèteries sont présentes sur le territoire de la DLVA, 10 sont gérées par la DLVA. Celle de Vinon-sur-Verdon est gérée directement par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon.

Déchets collectés en déchèterie :

Bois, végétaux, encombrants, gravats, cartons, métaux, plastiques, déchets dangereux des ménages (DDM), déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), pneumatiques (VL uniquement), piles, lampes, textiles, cartouches d'encre et capsules Nespresso.

Se référer à l'annexe N°1 pour le détail des déchets acceptés par déchèterie.

Déchets interdits dans toutes les déchèteries :

Ordures ménagères, déchets contaminés provenant entre autres des hôpitaux, cliniques, laboratoires ou services vétérinaires et les déchets issus d'abattoirs, déchets putrescibles, déchets non recyclables des commerçants et artisans, amiante, les déchets non triés.

Déchets spécifiques pris en charge par des éco-organismes :

Les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) :

Ils sont collectés dans un espace dédié et sécurisé à cause des vols dont les déchèteries sont régulièrement la cible. Ils sont également marqués afin de dissuader le rachat d'appareils volés.

L'OCAD3E, organisme coordonnateur agréé pour la filière, procède à l'enlèvement de ces déchets et verse une compensation financière à la collectivité pour les coûts de collecte.

En 2018, 387,9 tonnes de DEEE ont été collectées sur les déchèteries de la DLVA, ce qui représente 52 260 appareils.

Les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) :

Les déchèteries de Gréoux les Bains, Manosque, Oraison, Pierrevert, Valensole et Villeneuve sont équipées de bennes dédiées à la collecte des DEA.

Ces bennes sont collectées et traitées par l'éco-organisme **Eco-Mobilier**, sans frais pour la collectivité. De plus, les coûts de traitement des matières concernées sont évités (bois, ferraille, plastique) : **201 427,41 € de coûts évités en 2018**, selon une estimation de l'éco-organisme.

Eco-Mobilier reverse un soutien à la collectivité en fonction des tonnages collectés en DEA mais également en bois, en ferrailles et en encombrants sur les déchetteries non équipées (Esparron de Verdon, Quinson et Riez) puisque ces flux sont susceptibles de contenir des DEA.

Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) :

La filière des DDS est une autre REP mise en place de façon opérationnelle sur le territoire en 2016. Il s'agit des déchets dangereux des ménages : aérosols, peintures, produits phytosanitaires, filtres à huile, emballages souillés, produits chimiques,...

L'éco-organisme ECODDS en charge de la filière soutient les tonnages collectés.

Certains produits dangereux restent hors-filière ECODDS, principalement ceux considérés comme provenant des professionnels (du fait d'un conditionnement en gros volume) : la DLVA conserve un marché pour la collecte et le traitement de ces déchets hors-filière.

Les piles :

Les piles et accumulateurs sont collectés en déchetteries par l'organisme agréé COREPILE. La collecte et le traitement sont financés par filière, sans frais pour la collectivité. En 2018, la DLVA a collecté 2,582 tonnes de piles et accumulateurs contre 2,388 tonnes en 2017.

SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 :

	DLVA	FLUX
OCAD3E	28 105,57 €	D3E - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
ECO-MOBILIER	43 488,34 €	DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement
ECO-DDS	5 538,00 €	DDS - Déchets Diffus Spécifiques

TONNAGES PAR DECHETTERIE ET PAR FLUX (EN TONNES) :

	AMIANTE ¹	BOIS	CARTONS	DDM ²	ENCOMBRANTS	GRAVATS	METAUX	PLASTIQUE	VEGETAUX	TOTAL
ESPARRON					46,40					46,40
GREOUX		176,40	68,58	8,231	515,07	1 149,08	8,06		940,88	2 866,30
LE CASTELLET		20,08	1,96		69,03	114,88	8,62		95,86	310,43
MANOSQUE		464,94	73,90	16,762	716,90	1 397,65	45,72		727,50	3 443,37
ORAISON		303,06	98,72	3,749	562,52	1 436,64	128,46		1 076,40	3 609,55
PIERREVERT		324,64	215,75	12,735	701,40	1 567,02	92,06		1 821,64	4 735,25
QUINSON	5,90	63,50			179,60	623,32	21,58		167,56	1 061,46
RIEZ		88,08			462,90	1 263,81	35,98		397,92	2 248,69
VALENSOLE		132,62	50,62	7,037	348,78	696,52	61,76		627,70	1 925,04
VILLENEUVE		269,25	64,04	4,101	430,03	1 673,36	119,74	41,04	2 288,26	4 889,82
TOTAL	5,90	1 842,57	573,57	52,62	4 032,63	9 922,28	521,98	41,04	8 143,72	25 136,31

¹ Le dépôt d'amiante est interdit en déchèterie. Cependant, des bennes à gravats ont été souillées par des morceaux d'amiante fibrée. Dans ce cas l'intégralité de la benne se trouve déclassée et doit être traitée comme un déchet amianté. De plus, lorsque les déchetteries sont fermées, des dépôts importants sont constatés devant le portail.

² DDM : Déchets Dangereux des Ménages. Ce sont les produits dangereux hors filière ECODDS.

EVOLUTION PAR FLUX :

	2017	2018	VARIATION EN %	OBSERVATIONS
AMIANTE	2,40	5,90	145,83%	3,5 tonnes de dépôt sauvage supplémentaire. Ces dépôts sont constatés devant déchetteries non surveillées lors des fermetures. Sont concernés : Riez, Quinson et le Castellet. Dans le programme de sécurisation des déchetteries commencé en 2017, l'installation de vidéo protection est envisagée.
BOIS	1 977,92	1 842,57	-6,84%	La mise en place d'une benne éco-mobilier explique cette baisse
CARTONS	468,80	573,57	22,35%	L'augmentation s'explique en partie par l'accroissement constant des achats en ligne.
DDM	51,99	52,62	1,21%	Faible augmentation
ENCOMBRANTS	4 393,96	4 032,63	-8,22%	La mise en place d'une benne éco-mobilier explique cette baisse
GRAVATS	9 356,30	9 922,28	6,05%	Augmentation régulière due aux apports par les entreprises et les dépôts sauvages collectés par les communes et déposés en déchetterie
METAUX	538,92	521,98	-3,14%	La mise en place d'une benne éco-mobilier explique cette baisse et la vidéo protection sur Oraison et Villeneuve.
PLASTIQUE	40,28	41,04	1,89%	Faible augmentation
VEGETAUX	6 431,45	8 143,72	26,62%	Augmentation importante due aux interdictions de brûler
TOTAL	23 262,02	25 136,31	8,06%	

LES DECHETTERIES

COÛTS PAR DECHETTERIE ET PAR FLUX (EN € HT) :

	Frais de personnel - Gardiennage	MAD mairies	Location engins + caissons D3E + GNR + frais divers	Amiante	Bois	Carton	DDM	Déchets verts	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Plastique	Pneus	TOTAL
Esparron de Verdon		12 996,00							8 401,76					21 397,76
Gréoux les Bains	102 157,09		2 619,76		15 089,27	10 163,27	8 497,31	57 760,14	67 994,98	1 157,99	24 703,56		1 738,00	291 881,38
Le Castellet		8 544,87			3 106,25	1 799,69	878,06	7 836,41	10 744,61	1 268,81	3 450,74			37 629,44
Manosque	102 157,09		3 879,99		31 823,70	8 677,57	16 481,07	29 839,71	89 265,48	1 864,48	23 030,84		1 769,68	308 789,62
Oraison	37 521,43	14 762,61	971,01		25 217,39	13 417,51	4 558,32	76 349,36	76 993,88	4 368,23	29 283,90			283 443,66
Pierrevet	85 330,43		46 040,49		16 225,81	6 115,87	12 645,83	57 624,67	76 487,77	0,00	20 419,48			320 890,35
Quinson	35 359,72		24 763,96	2 051,08	6 691,77		5 304,34	6 742,65	27 729,63	1 703,07	15 213,10		282,47	125 841,78
Riez	35 670,45		34 134,97		8 032,17			33 437,57	62 302,71	1 912,25	24 982,75		1 320,00	201 792,87
Valensole	64 282,58	699,27	170,93		12 213,44	8 180,49	6 912,92	42 096,42	46 925,70	3 251,08	14 103,06		1 622,50	200 458,38
Villeneuve	69 027,49	524,36	3 172,92		22 801,96	9 864,88	5 107,97	71 839,92	59 329,68	4 075,38	31 782,81	6 424,29	643,90	284 595,54
TOTAL	531 506,28	37 527,11	115 754,03	2 051,08	141 201,76	58 219,28	60 385,82	383 526,85	526 176,21	19 601,29	186 970,24	6 424,29	7 376,55	2 076 720,78
Rachats matières						33 858,80				43 167,97				77 026,77

EVOLUTION DES COÛTS PAR POSTE (EN € TTC) :

	2017	2018	VARIATION EN %
Gardiennage	517 414,17 €	531 506,28 €	2,72%
MAD mairies	47 695,93 €	37 527,31 €	-21,32%
Divers	85 968,86 €	115 754,03 €	34,65%
Amiante	1 298,53 €	2 051,08 €	57,95%
Bois	148 498,50 €	141 202,76 €	-4,91%
Cartons	55 747,25 €	58 219,28 €	4,43%
DDM	60 094,50 €	60 385,82 €	0,48%
Déchets verts	290 860,89 €	383 526,85 €	31,86%
Encombrants	539 603,77 €	526 176,21 €	-2,49%
Ferrailles	21 174,45 €	19 601,29 €	-7,43%
Gravats	179 571,72 €	186 970,24 €	4,12%
Plastiques	6 502,09 €	6 424,29 €	-1,20%
Pneus	3 930,65 €	7 376,55 €	87,67%
TOTAL	1 958 361,30 €	2 076 720,78 €	6,04%
RACHATS	74 432,37 €	77 026,77 €	3,49%

Augmentation de 118 359,49 € soit 6.04% par rapport à 2017.

Elle est essentiellement due :

- A une augmentation du volume des déchets verts : 1 712,27 tonnes de plus qu'en 2017.
- A une augmentation du coût de la collecte des pneus. Cette augmentation s'explique par déclassement des bennes collectées en raison des pneus hors normes (pneus de camions, tracteurs...) : + 87,66%
- Dépôt d'amiante important qui devrait augmenter en 2019

EVOLUTION DES COÛTS PAR DECHETTERIE (EN € TTC) :

	2017	2018	VARIATION EN %
Esparron de Verdon	21 879,08	21 397,76	-2,20%
Gréoux les Bains	290 517,77	291 881,38	0,47%
Le Castellet	28 688,84	37 629,44	31,16%
Manosque	292 441,55	308 789,62	5,59%
Oraison	279 275,71	283 443,66	1,49%
Pierrevert	315 292,23	320 890,35	1,78%
Quinson	121 792,30	125 841,78	3,32%
Riez	175 592,32	201 792,87	14,92%
Valensole	198 040,20	200 458,38	1,22%
Villeneuve	234 841,31	284 595,54	21,19%
TOTAL	1 958 361,30	2 076 720,78	6,04%

- LE CASTELLET : 69.40% d'augmentation de tonnage
- RIEZ : augmentation des végétaux (plus du double)
- VILLENEUVE : 70,39% d'augmentation des végétaux

COÛTS PAR TONNE PAR DECHETTERIE (EN € TTC) :

	TONNAGES	COUT TTC 2018	COUT TTC / TONNE
Esparron de Verdon	46,40	21 397,76 €	461,16 €
Gréoux les Bains	2 866,30	291 881,38 €	101,83 €
Le Castellet	310,43	37 629,44 €	121,22 €
Manosque	3 443,37	308 789,62 €	89,68 €
Oraison	3 609,55	283 443,66 €	78,53 €
Pierrevert	4 735,25	320 890,35 €	67,77 €
Quinson	1 061,46	125 841,78 €	118,56 €
Riez	2 248,69	201 792,87 €	89,74 €
Valensole	1 925,04	200 458,38 €	104,13 €
Villeneuve	4 889,82	284 595,54 €	58,20 €
TOTAL	25 136,31	2 076 720,78 €	82,62 €

Evolution stable 0,9% d'augmentation par rapport à 2017.

INVESTISSEMENTS (EN € TTC) :

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
DLVA	BRANCHEMENT EAU POTABLE DECHETTERIE DE QUINSON	X	3 696,48 €
COLAS	ROUTE DECHETTERIE RIEZ	X	15 600,00 €
	FORAGES QUINSON ET RIEZ	X	1 958,40 €
METALLERIE REGIER	GARDE-CORPS VALENSOLE	X	20 908,80 €
TAM ROCH	BENNE A CAPOT COULISSANT 30 M3	1	7 594,80 €
TOTAL EN € TTC			49 758,48 €

BILAN FINANCIER



LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS

BILAN DES DEPENSES (EN € TTC) :

	COÛT TTC	TONNAGES	PRIX TTC/ TONNE	COÛT TTC/ HABITANT
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	5 482 764,37 €	23 523,87	233,07 €	93,68 €
DONT ENFOUISSEMENT DES DIB	17 441,20 €	159,95	109,04 €	0,30 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES	764 963,42 €	3 452,14	221,59 €	13,07 €
TRAITEMENT DES DECHETS VERTS HORS DECHETERIE	12 767,32 €	485,00	26,32 €	0,22 €
COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE (RHP)	43 440,00 €			0,74 €
BRIGADE DE PROPRETE	226 199,71 €			3,86 €
DECHETERIES	2 076 720,78 €	25 136,31	82,62 €	35,48 €
COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE	2 907,28 €			0,05 €
INVESTISSEMENTS	477 773,35 €			8,16 €
FRAIS PERSONNEL D'ENCADREMENT	199 909,61 €			3,42 €
CONTRIBUTION GENERALE SYDEVOM	47 278,87 €			0,81 €
CONTRIBUTION COMMUNICATION SYDEVOM	14 410,00 €			0,25 €
FRAIS DE STRUCTURE	10 322,08 €			0,18 €
PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE ZONE DU VERDON	712 086,00 €			12,17 €
TOTAL	10 071 542,79 €			172,08 €

Ainsi, le coût total de la gestion de déchets en 2018 s'élève à **10 071 542,79 € TTC** contre 9 254 168,05 € TTC pour 2017, ce qui correspond à une augmentation de **8,83 %**.

COMPARATIF DES COÛTS ORDURES MENAGERES / DECHETS RECYCLABLES (EN € TTC) :

	COÛT TTC	TONNAGES	PRIX TTC/ TONNE	COÛT TTC/ HABITANT
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERE	5 482 764,37 €	23 523,87	233,07 €	93,68 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES - RACHATS MATIERES	566 971,58 €	3 452,14	164,24 €	9,73 €

LES RECETTES

	COUTS EN € TTC	COUTS/HABITANT
SOUTIENS PERCUS	295 453,98 €	5,05 €
RACHATS MATIERES	245 127,01 €	4,19 €
REMBOURSEMENTS SINISTRES ASSURANCE	7 775,12 €	0,13 €
APPLICATION DES PENALITES	4 800,00 €	0,08 €
TOTAL EN € TTC	553 156,11 €	9,45 €

Les recettes générées par les déchets représentent 540 580,99 € pour l'année 2018, les remboursements de sinistres et les pénalités appliquées 12 575,12 €, soit un total de **553 156,11 €**.

GLOSSAIRE

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DIB : Déchets Industriels Banals

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

ILO : Intercommunalité du Luberon Oriental

MAD : Mise à Disposition

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé pour les déchets d'Equipements Electriques et Electronique

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

RHP : Ressourcerie de Haute Provence

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SMZV : Syndicat Mixte de la Zone Verdon

SYDEVOM : Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ANNEXES

ANNEXE 1 : Détail des collectes

ANNEXE 2 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SYDEVOM

ANNEXE 3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat mixte de la zone du Verdon (Vinon sur Verdon)

Les annexes 2 et 3 n'ont pas encore été fournies à la date de rédaction de ce rapport. Elles seront ajoutées dès réception.

